

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Les personnes intéressées sont priées de noter que lors de la séance du conseil d'arrondissement du mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30, les membres du conseil d'arrondissement de Ville-Marie statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur cinq demandes approuvant :

- 1) Pour le bâtiment situé au 750, rue Peel, une dérogation mineure permettant l'aménagement d'un débarcadère hors rue, et ce, en dérogation à l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1206255005];
- 2) Pour le bâtiment situé au 2055, rue Drummond, une dérogation mineure permettant un empiètement de 7,30 mètres d'une surhauteur atteignant 120 m dans un secteur de surhauteur de 65 m, et ce, en dérogation à la résolution CA17 240225 [dossier 1206255006];
- 3) Pour un bâtiment existant sur le lot 1 063 859 du cadastre du Québec situé au 2, place de Trafalgar, des dérogations permettant la construction d'une terrasse à plus de 1 m du sol devant le plan de façade le plus rapproché de la voie publique ainsi que l'implantation d'un spa en cour avant, et ce, en dérogation notamment à l'alinéa 4 de l'article 369 et à l'alinéa 2 de l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1208398008];
- 4) Pour le bâtiment projeté au 2400-2402, rue Hogan, une dérogation permettant l'agrandissement d'une construction hors toit dépassant la superficie maximale permise, et ce, en dérogation à l'article 25.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1204869004];
- 5) Pour le bâtiment situé au 255-277, rue Duke et au 260-280, rue Prince, une dérogation mineure permettant un mode d'implantation en contiguïté, et ce, en dérogation à l'article 55 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1200867006].

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public. Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a autorisé cette procédure de remplacement lors de sa séance du 8 septembre 2020, par la résolution CA20 240376.

Ainsi, et conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 15 septembre 2020 au 29 septembre 2020, inclusivement.** Toute personne intéressée pourra transmettre pendant la période précitée des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision.

Les commentaires écrits peuvent être soumis :

- par courriel à l'adresse suivante :  
[urbanisme\\_ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:urbanisme_ville-marie@ville.montreal.qc.ca)
- ou
- par courrier au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage, H2L 4L8, à l'attention de la Division de l'urbanisme.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 29 septembre pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse concernée ou le numéro de dossier doit également être mentionné.

La documentation afférente à cette demande peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/ville-marie>. Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 12 septembre 2020

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 8 septembre 2020

Résolution: CA20 240376

---

**Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour 5 demandes de dérogation mineure**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie relativement aux demandes d'autorisation d'une dérogation mineure, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, et ce, pour les cinq demandes suivantes :

- demande #3002146155 visant le 750, rue Peel;
- demande #3002162294 visant le 2055, rue Drummond;
- demande #3002094575 visant le 2, place de Trafalgar;
- demande #3002075595 visant le 2400-2402, rue Hogan;
- demande #3002243017 visant le 255-277, rue Duke et 260-280, rue Prince.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1208309006

Katerine ROWAN

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 septembre 2020